NEW ORLEANS DAILY CRESCENT.

PUBLISHED EVERY DAY, SUNDAY EXCEPTED, AT NO. 93 ST. CHARLES STREET, BY J. H. MADDOX.

VOLUME V. WEDNESDAY MORNING, JULY 28, 1852. NUMBER 126.

JOURNAL OFFICIEL
DE LA
VILLE CONSOLIDÉE DE LA NOUVELLE ORLÉANS.

Officiel.

CONSEIL DES "ALDERMEN" DE LA VILLE DE LA NOUVELLE ORLÉANS.

SEANCE du mardi, 15 juin 1852.

Le Conseil se réunit conformément à l'ajournement.

Membres présents:

L'Hon. James Robb, président, et MM. Burke, Claiborne, Clarke, Converse, Lugenbuhl, Labatut, Gasquet et Sewell.

Sur motion, on se dispense de la lecture du journal.

Lecture est faite du message suivant, venant du maire. La partie relative à la vente des esclaves légués à la ville par M. Stephen Girard, est référée au comité de finances; celle relative à l'ouverture d'une avenue dans la prolongation de la rue d'Orléans, est référée au comité des rues et débarcadères; et celle relative au contrat pour allumer les lampes du second District, est référée au même comité.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS, 15 juin, 1852.

À l'honorable Président et à Messieurs les Membres du Conseil des Aldermen et du Conseil des Assistants Aldermen de la Ville de la Nouvelle Orléans:

Messieurs. — En vertu d'une résolution du Conseil de Ville, approuvé le 17 mai dernier, autorisant le maire à disposer des soixante-quatre esclaves en la possession de M. H. M. Bry, provenant du legs Girard, j'ai maintenant l'honneur de vous apprendre que j'ai effectué la vente des nègres, aux conditions suivantes:

Trente-huit esclaves à J. C. C. Sharp, pour $14,050, — moitié payable le 15 février 1856, l'autre moitié en février 1854, avec intérêt à huit pour cent, à dater du 1er juillet prochain.

Vingt-cinq esclaves à Chs. W. Philips, pour $11000, aux mêmes termes et conditions.— Tous deux ont fourni hypothèque, et les billets sont endossés par Williams, Phillips & Co.

Un esclave a été réservé au juge M. Bry, pour la somme de $800, comptant.

Total, $25,850.

Permettez-moi de vous apprendre que les tableaux pour l'ouverture d'une avenue dans le prolongement de la rue d'Orléans, vers le lac, ont été homologués dans la première Cour de District, et, attendu que je regarde cette amélioration comme importante et essentielle, j'aime à croire que votre Honorable Corps prendra les mesures nécessaires pour réaliser ce projet.

Conformément à une résolution adoptée par le Conseil des Assistants-Aldermen, à leur séance du 8 du courant, j'ai ordonné qu'une élection fut tenue le 28 du courant, afin de remplir la vacance occasionnée par la résignation de M. T. B. Winston, membre du Conseil des Assistants-Aldermen. Vous voudrez bien, en conséquence, nommer les juges et greffiers chargés de présider la dite élection.

Sous ce pli, je vous transmets une communication de Philip Willmam, dans laquelle il annonce qu'il a transféré son contrat à l'effet d'allumer les lampes du second District, à F. G. Tatman.

J'ai l'honneur d'être, très-respectueusement, votre obéissant serviteur,

A. D. CROSSMAN, maire.

Sur motion de M. Clark, le maire est autorisé, au nom du Conseil des Aldermen, à nommer un juge et un greffier pour présider l'élection qui aura lieu le lundi, 28 du courant, afin de remplir la vacance occasionnée par la résignation de M. T. B. Winston, membre du Conseil des Assistants-Aldermen.

Une communication de O. DeBuys, contrôleur, annonçant au Conseil qu'il a adjugé divers contrats pour les réparations des rues, est référée au comité des rues et débarcadères.

Une lettre de M. J. B Jeannin, relativement au bail d'une maison louée par l'ex-municipalité No 1, est référé au comité de finances.

Une communication de M. J. B. Montague est déposée sur le bureau.

Un compte de deux piastres dû à M. Berghman, pour louage de cab, est référé au comité de finances.

Une lettre de M. Edward E. Simons, offrant de faire un contrat pour la somme de deux mille piastres par an, à l'effet de maintenir en bon état la geôle de l'ex-municipalité No 1 (sans frais pour la ville ou sans les salaires alloués par les ordonnances), est référée au comité des Maisons de Travail et Prisons.

Une pétition de la Compagnie d'incendie Vigilante No 3, demandant au Conseil de prendre les mesures nécessaires pour lui procurer une nouvelle pompe et un char à tuyaux, est référée au comité des incendies.

Un compte de quatre-vingts piastres, dû à M. Berghman, pour deux mois de salaire, comme portier du Conseil des Aldermen, est référé au comité de finances.

Une pétition de résidants et propriétaires du troisième District, demandant qu'on achève la nouvelle avenue St-Bernard, comme on l'avait d'abord projeté, en y faisant un chemin planchéié, en coquillant le chemin ou autrement, et comme on le jugera convenable, est référée au comité des rues et débarcadères.

Une pétition de résidants et propriétaires du Chemin de Gentilly, demandant que ce Chemin soit convenablement nivelé et coquillé, ou planchéié, depuis l'endroit où s'arrête le pavage actuel, jusqu'aux limites des propriétés urbaines, au canal Marigny, distance d'environ trois-quarts de mille, est référée au comité des rues et débarcadères.

Une pétition de propriétaires et locataires dans les rues Perdido et Carroll, demandant au Conseil de faire disparaître une nuisance occasionnée par l'insuffisance des fossés et des ponts à l'intersection des dites rues à entraîner l'eau, pendant la pluie, est référée au comité des rues, avec pouvoir d'agir.

Une pétition de L. P. Catoir, demandant l'usage de la place Lafayette, pour exhiber des feux d'artifice, est référée, et sur motion de M. Lugenbuhl, il est

Résolu que permission soit accordée à L. P. Catoir, de se servir de la place Washington, dans le troisième District, pour une exhibition de feux d'artifice.

Un mémoire des membres de l'Ocean Temple of Honor No 2, de l'Ordre des Templiers d'Honneur, est référé au comité de police.

Une lettre d'Armand Dupré, collecteur de droits de levée sur les navires du second District, demandant que son bon soit cancellé, est référé au comité de finances, avec pouvoir d'agir.

Un compte du Dr G. J. Browning, pour six mois de salaire comme médecin de l'ex-troisième municipalité, est référé au comité de finances, avec pouvoir d'agir.

Une communication du président du Bureau des commissaires de la Maison de refuge, au sujet des salaires des différents officiers employés dans l'institution, est référée au comité des Maisons de Travail et Prisons.

Une lettre de W. A. Blanchard, député-voyer, offrant pour sa caution E. A. Bridge, est référée au comité de finances.

Une pétition de David Twiggs, demandant la permission de construire un Verandah en face de sa demeure, rue Prytanée, entre Calliope et Clio, est référée au comité des rues et débarcadères.

Une lettre de M. P. Soulé, au sujet du legs de feu Stephen Girard, est référée au comité de finances.

Une pétition de la compagnie Jefferson No 15, relativement à la construction d'un pont, à la pose de certaines pierres, etc., est référée au comité des incendies.

Une pétition d'Edward D. White, contractant pour le pavage de la rue Marigny, dans le troisième District, est référée au comité des rues et débarcadères.

Une pétition de Stephen Isle, fermier du marché de la rue des Magasins, est référée au comité de police.

Une pétition de Jacob Barker, demandant que le tableau d'assessement soit corrigé en certains endroits, est référée au comité de finances.

Une communication d'Evariste Blanc, se plaignant d'une injustice qui lui a été faite par une résolution de l'ex-première municipalité, est référée au comité des rues et débarcadères.

Les pétitions suivantes sont référées au comité judiciaire:

De John Hurley, demandant la permission d'émanciper l'esclave Joséphine.

De O. Gaillard, et Raucoin, exécuteurs, demandant la permission d'émanciper l'esclave William.

D'Auguste Gaspard, demandant la permission d'émanciper le "statu liber" James.

De John Fox, demandant la permission d'émanciper les esclaves Harriet et John.

De James Goines, demandant la permission d'émanciper l'esclave Marthe.

D'Elisabeth Barte, demandant la permission d'émanciper l'esclave Joséphine.

De Félix Grima et Françoise Grima, demandant la permission d'émanciper les esclaves Pauline et Célina Beaurepaire.

De E. B. Morin, exécutrice testamentaire de Pamela-Ursule Laboulet, demandant l'émancipation de l'esclave Betsey.

COMITÉS PERMANENTS.

M. Converse, au nom du comité de finances, présente le rapport et la résolution qui suivent, lesquels sur dispense des règles, sont adoptés:

Le comité de finances, auquel avaient été référés divers comptes, demande à rapporter qu'il les a examinés et approuvés, et présente ce qui suit.

W. P. CONVERSE,
W. A. GASQUET.
JAMES ROBB.

Résolu que le trésorier paie, sur le mandat du contrôleur, les comptes suivants:

John Doyle, transport de meubles de la Maison de Travail, trente piastres.

Le Statesman, publication d'annonces, etc., huit piastres.

Restaurant Commercial, rafraîchissemens aux juges, quinze piastres.

A. Chessonne, rafraîchissements aux juges, quinze piastres.

L. Vollers, rafraîchissements aux juges, six piastres et cinquante sous.

Henry Petrie, placard de 2000 affiches, huit piastres.

H. Forno, pour divers, vingt-trois piastres.

Sam. Fink, vidange, six piastres.

M. H. Meyer, réparation à une pendule, quatre piastres.

J. H. Maddox, annonces d'esclaves, dix-huit piastres.

Samuel Moore, un mois de loyer de maison, soixante-dix piastres.

P. Leblanc, frais de deux procès, quatre-vingt-deux piastres et quatre-vingt-sept sous.

State Republican, annonces d'avis d'élection, quatre piastres et cinquante sous.

J. Cuvillier, copie d'actes notariés, onze piastres.

B. Laborde, un mois de salaire comme charretier, quarante-cinq piastres.

J. H. Maddox, tableaux d'assessement de Lafayette, vingt-une piastres.

H. G. Hick, améliorations et travaux au nouveau cimetière, quatre cent quatre-vingts piastres.

E.A. Michel, pour divers, dix-neuf piastres et soixante sous.

M. Brown, louage de cab pour l'usage de la police, trois piastres.

J. Freidenstein, travaux de forge, cent cinquante piastres et quatre-vingt-douze sous.

H. McGuinn, deux cordes de bois de pin, dix piastres.

J. H. Nicholson, pour fourniture et pose de pierre, soixante-deux piastres et trente sous.

R. G. Musgrove, planches pour arranger les polls, vingt-quatre-piastres et trente-trois sous.

T. H. Borden, diverses réparations, cinq piastres.

J. R. Cochrane, pour avoir peint le marché Lafayette, vingt-trois piastres.

John Parr, travaux à la machine à dessèchement, vingt-deux piastres.

P. S. Campbell, un vase à conserver l'eau fraîche, cinq piastres.

R. Tucker, travaux à la machine à dessèchement, trente-une piastres et cinquante sous.

C. Connell, pour avoir relevé des pierres rondes à pavage, trente-cinq piastres et vingt sous.

M. Clark, rapporteur du comité des rues et débarcadères, présente le rapport et la résolution qui suivent, qui sont adoptés, sur dispense des règles:

Le comité des rues et débarcadères, sur l'application du wharfinger du second District, qui demande un bureau, désire soumettre la résolution ci-jointe.

Le comité demande également à soumettre une ordonnance amendant l'ordonnance concernant le département du commissaire des rues.

Soumis respectueusement,

GEO. CLARK.
ED. W. SEWELL.
J. W. BURKE.

Résolu que le voyer soit et demeure autorisé à faire bâtir sur la levée du second district, dans tel endroit que le wharfinger pourra désigner, un bureau pour l'usage du wharfinger et du collecteur des droits de levée, et de faire réparer le bureau actuel pour l'usage de la police de la levée: pourvu que le coût total n'excède pas deux cents piastres. ($200.)

M. Clarke présente l'ordonnance suivante qui est adoptée sur dispense des règles:

Ordonnance relative au département du commissaire des rues.

Le Conseil Général de la ville de la Nouvelle-Orléans ordonne ce qui suit:

1. Qu'à dater de la passation de cette ordonnance, il est fait un devoir au commissaire des rues de faire exécuter tous contrats pour le nettoyage et l'éclairage des rues, les réparations des rues pavées ou non pavées, et tous autres contrats qui sont maintenant ou qui pourraient être plus tard en vigueur, et qui d'après la loi pourraient appartenir à son département.

2. Que chaque fois que des contractants de travaux publics, sous la surveillance du commissaire des rues, négligeront de remplir leurs devoirs conformément à leurs contrats, il sera du devoir du dit commissaire ou de ses députés, après avis convenable, de faire faire les travaux d'après les termes du contrat, aux frais du contractant, lesquels frais seront déduits des paiements mensuels.

3. Que chaque fois que le dit commissaire des rues jugera convenable d'employer des ouvriers aux travaux de cette ville, ou d'acheter des matériaux pour les dits travaux aux frais de tout contractant ou contractants, il devra, avant d'employer les dits ouvriers ou acheter les dits matériaux, obtenir l'assentiment du président du comité des rues et débarcadères.

4. Que pour tous les paiements aux contractans, pour travaux faits comme il est spécifié dans cette ordonnance, le certificat du commissaire des rues (approuvé par le rapporteur du comité des rues et débarcadères) sera une autorité suffisante pour permettre au contrôleur de tirer son mandat sur le trésorier, pour règlement de compte.

5. Que toutes ordonnances ou parties d'ordonnances contraires à ce qui précède sont et demeurent abrogées.

M. Burke présente l'ordonnance suivante qui est adoptée sur dispense des règles:

En vertu des pouvoirs investis, dans les Conseils de la ville de la Nouvelle-Orléans par un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé: "Acte pour incorporer les compagnies d'incendies dans la ville de la Nouvelle-Orléans et pour d'autres objets," approuvé le 22 mars 1852.

Qu'il soit ordonné qu'une charte est et demeure accordée à la compagnie d'incendie Créole No 9, pendant la période de dix ans, à dater du quatrième jour de juillet 1852, leur charte actuelle expirant ce jour là: et que la dite compagnie, sous les dits noms et titre, jouisse de tous les droits, avantages et privilèges accordés aux compagnies d'incendies, par les différents actes de la Législature de l'Etat de la Louisiane.

Il est bien entendu que la dite compagnie n'aura jamais moins de quarante membres ni plus de quatre-vingts.

Le rapport et les résolutions qui suivent sont adoptés, sur dispense des règles:

Le comité des incendies—auquel avait été référée la pétition de la compagnie d'incendie Jackson No 18, demandant une appropriation pour une nouvelle pompe et un char à tuyaux—s'étant assuré que l'appareil que possède actuellement la dite compagnie a plus de six ans de service actif, et qu'il est nécessaire d'y faire des réparations à chaque incendie, pour s'en servir, demande à présenter la résolution suivante:

Résolu que le trésorier paie, sur le mandat du contrôleur, la somme de trois cent cinquante piastres à la compagnie d'incendie Jackson No 18, pour une voiture à tuyaux; le dit mandat ne devant être émis que quand le voyer aura certifié que la voiture à tuyaux a été reçue.

Résolu également, que le trésorier paie, sur le mandat du contrôleur, la somme de douze cent cinquante piastres à la compagnie d'incendie Jackson No 18, pour une nouvelle pompe (qu'on espère recevoir dans environ six semaines;) le dit mandat ne sera émis que quand le voyer certifiera que la pompe a été reçue.

Le rapport et la résolution qui suivent sont adoptés sur dispense des règles:

Le comité des incendies—auquel avait été référée la pétition de la compagnie Jefferson No 15, relativement à un lot de terre sur lequel une nouvelle case à pompe a été construite, situé immédiatement après l'encoignure de la rue Conti et allant de la rue du Bassin à la rue Franklin—sur examen, a trouvé que l'écurie a été construite près du centre du dit terrain, et qu'environ trente-cinq pieds sur la rue Franklin n'est d'aucun usage à la compagnie; en conséquence, il demande à présenter la résolution suivante:

Résolu que le voyer soit et demeure autorisé à mettre la compagnie d'incendie Jefferson No 15, en possession de cette partie du lot de terre qui se trouve derrière leur écurie et qui fait face à la rue Franklin, partie actuellement vacante, et qu'il soit également autorisé à faire placer les barrières nécessaires pour sauvegarder cet endroit.

Le rapport et la résolution qui suivent, venant du comité des incendies, sont lus:

Le comité des incendies—auquel avait été référée la pétition de la compagnie des crocs et échelles Lafayette No 1, située dans le quatrième district—demande à rapporter qu'il a examiné les lieux occupés par la dite compagnie dans la rue Jackson, qu'il les a trouvés dans une condition très délapidée, et que de plus, il a appris que le bail est presque expiré, et qu'il est absolument nécessaire qu'on pourvoie à d'autres accommodements pour loger l'appareil de cette compagnie; en conséquence, nous offrons les résolutions suivantes:

Résolu que le comité de finances soit et demeure autorisé à acheter pour l'usage de la compagnie des crocs et échelles dite Lafayette No 1, un lot de terre convenable qui n'aura pas moins de vingt-cinq pieds de face sur cent pieds de profondeur, et qui devra être situé sur la rue des Magasins entre le chemin de la Félicité et la rue Washington, afin d'y construire une case convenable pour les appareils.

Résolu de plus que les officiers de la compagnie des crocs et échelles, dite Lafayette No 1, sont et demeurent autorisés à louer une autre maison pour l'usage de leurs appareils, et à s'y installer quand ils le jugeront convenable.

M. Claiborne demande à amender comme suit: "Le lot sera situé sur la rue des Magasins ou dans l'une des rues adjacentes, et ne devra pas coûter plus de mille piastres."

La résolution, ainsi amendée, est adoptée sur dispense des règles.

M. Burke, au nom du comité de police, présente le rapport qui suit, lequel est adopté, et la résolution passée par le Conseil des Assistants-Aldermen, destituant John Lawson de la garde de nuit, reçoit le concours de ce Conseil:

Le comité de police demande à rapporter en faveur d'adhérer à la résolution passée par le Conseil des Assistans-Aldermen, destituant John Lawson.

JAS STOCKTON,
J. M. BURKE.

M. Burke, au nom du comité de police, présente le rapport qui suit, lequel est adopté, et cette question est référée au comité judiciaire.

Le comité de police, auquel avait été référée une pétition portant de nombreuses signatures de propriétaires du terrain occupé par le fort St-Charles, dans le troisième district, demande à rapporter:

Que l'incommodité dont on se plaint au sujet d'un hangard que l'on construit en ce moment sur la dite propriété, pour en faire une remise d'omnibus, n'est pas dans l'opinion de votre comité, en contravention aux "ordonnances à incendies." En conséquence nous demandons à être déchargés de toute nouvelle considération à ce sujet.

La partie du mémoire relative aux conditions de la vente originelle du vieux fort St-Charles —l'emplacement qu'occupait ce fort étant borné par une partie des rues Esplanade, des Français, Victoire, Champs-Elysées et Levée—et déclarant que "toutes bâtisses qui seront construites à l'avenir sur cette propriété seront faites en briques ou en matériaux autres que du bois," a prouvé, sur examen, à votre comité, que ces obligations ont été violées en différentes circonstances, mais, comme quelques-unes des maisons sont très vieilles, votre comité ne croit pas de son devoir d'agir à ce sujet. En conséquence, il demande respectueusement que la pétition soit référée au comité judiciaire, et que le comité de police soit déchargé de toute nouvelle considération à ce sujet.

JAS STOCKTON,
J. M. BURKE.

M. Claiborne, au nom du comité judiciaire, présente la résolution suivante, qui est adoptée sur dispense des règles:

Résolu que les personnes ci-après nommées, ayant rempli les formalités requises par les lois relatives à l'émancipation des esclaves, soient et demeurent autorisées à émanciper, respectivement, les esclaves ci-après nommés, à savoir:

L. E. Forstall et sa femme, Mathilda Plauché, à émanciper l'esclave quarteronne Virginie et son fils Frederick;

J. B. Massicot, à émanciper l'esclave Sophie.

Auguste Gaspard, h. c. l. à émanciper l'esclave James;

Castle Green, h. c. l., à émanciper l'esclave Jenny, sa femme;

E. Macarty, à émanciper l'esclave George;

Cyrille Labiche, à émanciper l'esclave Marie Louise; avec permission aux susdits esclaves de demeurer dans l'Etat, après leur émancipation.

Mr. Clark présente les résolutions suivantes qui sont lues deux fois, sur dispense des règles, et adoptées:

Attendu que l'anniversaire de notre indépendance nationale approche; et attendu qu'il est nécessaire, sage et cher aux sentiments patriotiques qui animent l'âme de tout américain, que ce jour soit célébré comme un souvenir de reconnaissance de la manière la plus convenable; qu'il soit, en conséquence:

Résolu que la somme de cinq cents piastres soit appropriée par le Conseil Général, laquelle sera placée à la disposition du comité, afin de célébrer d'une manière digne le 4 juillet.

Résolu qu'un comité de trois membres de ce Conseil et de membres du Conseil des Assistants-Aldermen, soit nommé pour réaliser l'objet de la résolution qui précède.

Conformément à la résolution qui précède, le Président nomme le comité suivant au nom du Conseil des Aldermen: MM. Clark, Burke, et Claiborne.

M. Claiborne présente les résolutions suivantes qui sont adoptées, sur dispense des règles:

Attendu que divers noms ont été donnés à la continuation de certaines rues, dans le troisième District, ce qui embarrasse le voyageur; et attendu qu'il est sage de simplifier la carte de la ville, et de rendre les adresses plus claires, dans les différentes parties de notre Corporation—

Qu'il soit résolu, qu'à l'avenir les rues Moreau et Condé s'appelleront rue de Chartres.

La rue Casacalvo s'appellera Royale.

La rue Bagatelle s'appellera Bourbon.

La rue des Grands-Hommes s'appellera Dauphine.

La rue de Craps s'appellera Bourgogne.

La rue d'Amour s'appellera Remparts.

La rue des Bons-Enfants s'appellera St Claude.

La rue de l'Histoire s'appellera Kerlerec.

Et la rue Mystérieuse, s'appellera Columbus.

Qu'il soit de plus résolu, que le voyer, en fixant les numéros des terrains ou maisons, et en plaçant les enseignes indiquant le nom des rues, les changera conformément à la résolution qui précède.

M. Converse présente l'ordonnance suivante, qui est adoptée sur dispense des règles:

Ordonnance pourvoyant à une appropriation de fonds pour le maintien des Ecoles Publiques, et spécifiant le mode de distribution et d'application de la dite appropriation.

Qu'il soit ordonné par le Conseil de Ville de la Nouvelle-Orléans — que conformémnet à la 38me section de l'Acte de Consolidation, approuvé le 23 février 1852, il sera, et il est, par la présente, approprié pour le maintien des Ecoles Publiques de la dite ville, pendant le terme d'une année, à savoir: du 1er juin 1852, au 1er juin 1853, la somme de cent quatre-vingt-huit mille et vingt piastres. Comme il y a 9401 élèves, la somme ci-dessus alloue vingt piastres à chacun

L'appropriation ci-dessus sera distribuée comme suit:

Au premier District, qui avait le douzième jour d'avril 1852, 3,504 élèves, soixante-dix mille quatre-vingts piastres.

Au second District, qui avait le même jour, 2,479 élèves, quarante-neuf mille cinq cent-quatre-vingts piastres.

Au troisième District, qui avait le même jour, 1,482 élèves, vingt-neuf mille six-cent-quarante piastres.

Au quatrième District, qui avait le jour susdit 1,936 élèves, trente-huit mille sept-cent vingt piastres.

La douzième partie, mais pas davantage, de la dite appropriation ou distribution, pourra être employée à l'usage des dites Ecoles, sous la direction du Bureau des Directeurs d'Ecoles dans chaque mois, la dite somme devant être payée par le trésorier de la ville, sur mandat du contrôleur, comme suit:

Tableaux de salaires des professeurs, fournis par les surintendants, et approuvés par les présidents de chaque Bureau respectif.

Comptes de fournitures, livres, loyer, dépenses de toutes sortes, approuvés par les surintendants, le président et le comité des comptes de chaque Bureau respectif.

Qu'il soit de plus ordonné — que quand des meubles seront nécessaires pour une Ecole quelconque, le surintendant fera une requisition ou un ordre, approuvé par le président du Bureau des Directeurs d'Ecoles du dit District, sur le surintendant de la Maison de Travail, qui remplira, dans le plus bref délai cette requisition ou cet ordre. Le coût ou la valeur des dits meubles ne sera pas compté comme partie de l'appropriation ci-spécifiée dans cette ordonnance, mais sera considéré comme surplus.

M. Converse présente la résolution suivante, qui est adoptée sur dispense des règles:

Résolu que le voyer de la ville soit et demeure requis, au moins deux fois par mois, de faire savoir au Conseil Général le nombre d'ouvriers, d'artisans, de chevaux et de charrettes, surveillants et gardiens employés par lui et sous la direction de son département dans chaque District de la ville; les émoluments payés par jour ou par mois, le travail ou les travaux auxquels ils sont occupés; et de donner également à ce Conseil les informations nécessaires pour le mettre à même de comprendre les devoirs et les services des hommes ainsi employés, et de juger de la nécessité ou de l'utilité de leur emploi.

M. Converse présente le préambule et la résolution qui suivent, lesquels sont adoptés sur dispense des règles:

Attendu que la somme allouée par l'Etat, comme compensation aux assesseurs sur propriétés foncières, chargés de fournir un assessement convenable et fidèle des propriétés de cette ville, est trouvée insuffisante, en conséquence,

Résolu que la somme de deux-mille-cinq-cents piastres soit et demeure appropriée pour le Bureau des assesseurs, laquelle sera payée, comme il sera requis par le trésorier, sur l'ordre du dit Bureau et sur le mandat du Contrôleur.

M. Converse présente les résolutions suivantes qui sont successivement adoptées, sur dispense des règles:

Résolu que toutes les spécifications pour contrats que doivent être loués ou adjugés par le contrôleur, seront faites et publiées au moins cinq fois, dans le journal officiel, avant le jour fixé pour la dite vente ou pour l'affermage.

Résolu que le voyer soit et demeure requis de faire savoir au Conseil Général, à ses séances régulières, le travail ou les travaux en voie d'achèvement, sous le contrôle de son département, autres que ceux par contrat; le nombre d'hommes, ainsi que les surintendants et gardiens, les gages payés à chacun, par mois ou par jour, ainsi qu'ils sont employés.

M. Lugenbuhl présente la résolution suivante, qui est adoptée, sur dispense des règles:

Résolu que le voyer soit et demeure requis de fournir au Conseil des Aldermen, en session secrète, une estimation du coût probable de tous les travaux, contrats et améliorations qui seront faits à l'avenir par la ville, et cela, avant que les Conseils ne s'occupent des dits travaux, contrats ou améliorations.

M. Lugenbuhl présente la résolution suivante, qui est adoptée, sur dispense des règles.

Résolu que le Maire soit et demeure autorisé à nommer un syndic pour la portion rurale du troisième District, dont le salaire et la durée de fonctions seront semblables à ceux d'un homme de garde.

Sur motion, il est résolu que la résolution qui précède, avec l'ordonnance qui pourvoit à une appropriation de fonds pour le maintien des Ecoles Publiques, et les resolutions relatives à la célébration du Quatre de Juillet prochain, soient transmises immédiatement au Conseil des Assistants-Aldermen, pour en demander l'adhésion.

Le rapport et la résolution qui ont trait à la construction d'un pont sur le canal Claiborne, à sa jonction avec le chemin du Bayou, sont sur motion, déposés sur le Bureau, sujet à l'appel.

Le message suivant du Conseil des Assistants-Aldermen est lu:

CONSEIL DES ASSISTANTS-ALDERMEN.
Nouvelle-Orléans, 15 Juin 1852.

A l'Honorable Président et aux Membres du Conseil des Aldermen:

MESSIEURS, Permettez-moi de vous transmettre les résolutions ci jointes adoptées par le Conseil des Assistants-Aldermen, et auxquelles vous êtes respectueusement invités à donner votre adhésion, à savoir:

Résolution autorisant le Maire à faire divers contrats pour le nettoyage des canaux à dessèchement.

Résolution autorisant F. M. Bienvenu à construire une traverse de voiture en face de sa demeure.

Résolution autorisant le wharfinger du Troisième District à employer deux hommes, à trente-cinq piastres par mois.

Résolution autorisant le voyer à placer des étables ou des tables dans le marché Ste Marie.

Résolution autorisant le voyer à acheter du lest.

Résolution autorisant le paiement de trente-trois piastres à B. Laborde.

Résolution autorisant le paiement de trente piastres et vingt-six cents à Madame M. B. Hays.

Résolution autorisant le paiement de cent piastres et quatre-vingt-trois cents à J. G. Fanning.

Résolution requérant le Maire d'émettre un mandat d'homme de police à P. Murphy.

Résolution autorisant le paiement de trois cents piastres à la Compagnie d'Incendie Washington No. 20.

Résolution relative à la publication des avis d'élection.

Résolution autorisant l'avocat de la ville à prendre les mesures légales nécessaires relativement à l'ouverture de la rue Claiborne.

Je sais, très respectueusement,
Votre obéissant serviteur,
WALTER H. PETERS, Secrétaire.

Les résolutions suivantes, adoptées par le Conseil des Assistans-Aldermen, reçoivent la sanction de ce Conseil, sur dispense des règles:

Résolution autorisant F. M. Bienvenu à construire une traverse pour les voitures, sur la banquette, en face de sa propriété.

Résolution autorisant le voyer à placer des étalles ou des tables au Marché Ste Marie.

Résolution autorisant le voyer à acheter du lest.

Résolution autorisant le paiement de trente piastres et vingt-six cents à Madame M. B. Hays

Résolution autorisant le paiement de cent piastres et quatre-vingt-trois cents à J. G. Fanning.

Résolution requérant le Maire d'émettre un mandat d'homme de police à P. Murphy.

Résolution relative à la publication des avis d'élections.

Les résolutions suivantes, venant du Conseil des Assistans-Aldermen, sont référées au Comité des Rues et Débarcadères:

Résolution autorisant l'avocat de la ville à prendre les mesures légales nécessaires, relativement à l'ouverture de la rue Claiborne.

Résolution autorisant le Maire à faire divers contrats pour le curage des canaux à dessèchement.

Résolution autorisant le wharfinger du Troisième District à employer deux hommes à trente-cinq piastres par mois.

La résolution autorisant le paiement de trente-trois piastres à B. Laborde est référée au Comité de finances.

La résolution autorisant le paiement de trois cents piastres à la Compagnie d'Incendie Washington No. 20, est référée au Comité des Incendies.

Le message suivant, venant du Conseil des Assistans-Aldermen, est lu.

CONSEIL DES ASSISTANS ALDERMEN.
NOUVELLE ORLEANS, 15 Juin 1852.

A l'Hon. Président et à MM. les Membres du Conseil des Aldermen.

Messieurs—Permettez-moi de renvoyer à votre Honorable Corps, où elles ont pris leur origine, les résolutions suivantes, et de vous dire qu'elles ont été sanctionnés par le Conseil des Assistans-Aldermen, à savoir:

Résolution adoptant les règles et règlemens à l'usage du Département de la Police, suggérés par le Maire.

Résolution autorisant le contrôleur à vendre à l'encan le contrat pour la construction d'un chemin planchéié sur la rue Fulton.

Résolution fixant le montant qui doit être alloué pour les raffraichissemens aux juges et greffiers des élections tenues dans la ville de la Nouvelle Orléans.

Résolution requérant le voyer de numéroter les maisons de la rue du Canal.

La résolution, passée par votre Honorable Corps, le 1er du courant, ordonnant que toutes ordonnances passées par le Conseil de Ville, soient publiées une fois seulement dans le journal officiel, n'a pas été sanctionnée.

Je suis, très respectueusement,
Votre obéissant serviteur,
WALTER H. PETERS, Secrétaire.

Sur motion de Mr. Burke, il est

Résolu, qu'un Comité de Conférence de trois membres du Conseil des Aldermen soit nommé pour se réunir à un comité semblable du Conseil des Assistans-Aldermen, pour s'entendre au sujet des impressions officielles.

Le Président nomme de ce comité, MM. Burke, Lugenbuhl et Gasquet.

Sur motion, le Conseil s'ajourne pour se réunir à sa séance régulière.

CHS. CLAIBORNE, Secrétaire.

DAILY CRESCENT.

OFFICIAL JOURNAL
OF THE CONSOLIDATED CITY OF NEW ORLEANS.

From the Model American Courier.

A REQUIEM TO HENRY CLAY.

Toll for the dead, the mighty dead!—
Ye solemn-voiced, funereal bells;
Each stroke that mourns that spirit fled,
A nation's sad bereavement tells.
She weeps for one she long hath worn
Niched in her great heart's inmost shrine;
For whom, since manhood's earliest morn,
Her busy hands did laurels twine.

Through weary years of ceaseless toil,
His only thought his country's weal,
In civil storms he poured the oil
To still the strife, and heart-wounds heal.
In time of need his stalwart form,
Firm at his post unflinching stood;
Breasting the fiercest of the storm,
'Mid lightning flash, and threatening flood.

In Christian faith he sank to rest;
He sleeps, nor earthly discord hears;
Read here his eulogy—the best:
Behold Columbia bathed in tears.
Toll then, ye bells! ye cannon roar,
The saddest tones your great throats may,
For him we ne'er shall look on more:
"THE NATION'S BURYING HENRY CLAY!"

MARY AUGUSTA.

From the New York Sunday Times.

THE SOUTH-SEA MARAUDERS.

CAPTURE OF PANAMA IN 1672.

It used to be a common phrase among the most roving and wild class of sailors, that there was no peace south of the line. This was certainly the case during the chief part of the sixteenth and seventeenth centuries, when the tropical regions of the West were so dreadfully infested by buccaneers or pirates. These desperadoes belonged to mostly all European nations, but were chiefly English, Dutch and French, and the whole burden of their cruelty and rapacity fell upon the Spaniards. Against the "Dons," as they called them, they waged a continual war, and, as it appeared, on the specious pretence of revenging the cruelties which the Spanish nation had committed upon the Indians. So much did the Spaniards suffer in this way, that they at length adopted the inglorious expedient of desisting from carrying on an intercourse with their South American colonies. This, however, served but to excite instead of allaying the plundering propensities of the buccaneers, who now landed from their ships and attacked the colonists in their cities. Curiously enough, these depredations met with little attention in England, or in any country to which the pirates belonged. At this period, the English and other courts of Europe generally winked at the evil deeds of the buccaneers, except when pressed to convict and punish them for their murders and robberies on the high seas. So far as the English were concerned in these enterprises, there can be little reason to doubt that the antipathy which both the nation and the Government had to the Spaniards—an antipathy originating, in a great measure, in the attempt of the Spanish Armada on the country, in Queen Elizabeth's time, and which lasted even up till the middle of last century—was one of the prevailing causes of the piratical aggressions and the impunity with which they were committed.

One of the most audacious piratical leaders, about the middle of the seventeenth century, was Henry Morgan, a Welshman, who contrived to gain the favor and patronage of Charles II. Morgan levied war on his own account, and that of his companions, on a great scale. In 1670, he undertook a grand expedition against the Spanish South American colonies, with 37 sail of vessels and 2000 men, the vessels being well provisioned, and the crews armed to the teeth. After holding a council of war at Cape Tiberoon, it was determined to proceed to attack and plunder the rich town of Panama. But this city was situated on the Pacific side of the South American continent, and the vessels of the pirates were in the Atlantic. It was hence proposed to leave the ships on the coast, and march overland to the place of meditated destruction. The daring project, which would have daunted less resolute men, was instantly put into execution. Morgan landed at Fort San Lorenzo on the West India side of the Isthmus of Darien. Having captured this stronghold, in which he left a garrison of 500 of his men, and having committed the charge of the ships to 150 more, the advance towards the shore of the Pacific was commenced. At first, like our own California emigrants, the party ascended the river Chagres in canoes, which took them a certain length. After surmounting incredible difficulties, both on the river and on land, and enduring dreadful fatigue in carrying along their artillery over huge mountains, as well as suffering from famine, they at length, on the ninth day, saw the expense of the Pacific, or South Sea, spread out before them. As evening approached, they came in sight of the church towers of Panama, when they halted, and waited impatiently for the morrow. At this period Panama consisted of 7000 houses, and was a place of considerable magnificence and wealth.

When the buccaneers resumed their march at an early hour next morning, the Spaniards at once guessed their desperate intentions, and determined on giving them battle. They marched out from the city to meet them, preceded by herds of wild bulls, which they drove upon the adventurers to disorder their ranks. But the buccaneers, as hunters of these wild animals, were too well acquainted with their habits to be discomposed by them, and this attack of the van does not seem to have had much effect. The Spaniards, however, must have made an obstinate resistance, for it was night before they gave way, and the buccaneers became masters of the city. During the long battle, and indeed all that day and night, the buccaneers gave no quarter: 600 Spaniards fell. The loss of the buccaneers is not specified, but it appears to have been very considerable.

When masters of the city, Morgan was afraid that his men might get drunk, and be surprised and cut off by the Spaniards. To prevent this, he caused it to be reported that all the wine in the city had been expressly poisoned by the inhabitants. The dread of poison kept the fellows sober. But Morgan had scarcely taken up his quarters in Panama when several parts of city burst out into flames, which, fed by the cedar wood and other combustible materials of which the houses were chiefly built, spread so rapidly that in a short time a great part of the city was burned to the ground. It has been disputed whether this was done by design or accident—by the buccaneers or by the despairing Spaniards; but it appears that Morgan, who always charged it upon the Spaniards, gave all the assistance he could to such of the inhabitants as endeavored to stop the progress of the fire, which, however, was not quite extinguished for weeks. Among the buildings destroyed was a factory-house, belonging to the Genoese, who then carried on the trade of supplying the Spaniards with slaves from Africa.

The licentiousness, rapacity, and cruelty of the buccaneers, had no bounds. They spared, in these, their cruelties to no sex or condition whatever. As to religious persons, monks and nuns and priests—they granted them less quarter than others, unless they procured a considerable sum of money for their ransom. Detachments scoured the country to plunder and to bring in prisoners. Many of the unfortunate inhabitants escaped with their effects, by sea, and reached the islands that are thickly clustered in the Bay of Panama. But Morgan found a large boat aground in the port, which he launched, and manned with a numerous crew, and sent her to cruise among those islands. A galleon, on board which the nuns of a convent had taken refuge, and where much money, plate, and other effects of value had been lodged, had a very narrow escape from these desperadoes. They took several vessels in the bay. One of them was large and admirably adapted for cruising. This opened a new prospect that was brilliant and enticing; an unexplored ocean studded with islands was before them, and some of the buccaneers began to consult how they might leave their chief, Morgan, and try their fortunes on the South Sea, whence they proposed to sail, with the plunder they should obtain, by the East Indies to Europe. This diminution of force would have been fatal to Morgan, who, therefore, as soon as he got hint of the design, cut away the masts of the ship, and burned every boat and vessel lying at Panama that could suit their purpose.

At length, on the 24th February, 1672, about four weeks after the taking of Panama, Morgan and his men departed from the still smouldering ruins of that unfortunate city, taking with them 175 mules loaded with spoil, and 600 prisoners, part of whom were detained to carry burdens across the Isthmus, and others for the ransom expected for their release. Among the latter were many women and children, who were made to suffer cruel fatigue, hunger and thirst, and artfully made to apprehend being carried to Jamaica and sold as slaves, that they might the more earnestly endeavor to procure money for their ransom. When these poor creatures threw themselves on their knees, and, weeping and tearing their hair, begged of Morgan to let them return to their families, his brutal answer was, "that he came not there to listen to cries and lamentations, but to seek money." This idol of his soul, indeed, he sought from his comrades as well as his captives, and in such a manner that it is astonishing they did not blow his brains out.

Having accomplished their fatiguing march back to San Lorenzo, the buccaneers divided their spoil, and soon after separated with their vessels, most likely to go upon new expeditions. As for the arch-villain, Morgan, he subsequently went to England, and received the honor of knighthood from the hands of Charles II., who afterwards sent him to Jamaica to fill a judicial office. Here he behaved with his wonted cruelty, and in a few years was transmitted home a prisoner at the instance of the Spanish court; but no charge being preferred against him, he was liberated. Circumstances such as these give us a curious insight into the state of morals towards the conclusion of the seventeenth century.

The plundering of Panama by Morgan fired the imaginations of the buccaneers, who now planned similarly daring expeditions to the South Sea, the coasts of which, and their cities, seemed to them like a newly-discovered mine of wealth—a place where gold was to be had for the gathering. This became known to the Spaniards, and gave rise to numerous forebodings and prophecies, both in Spain and in Peru, of great invasions by land and sea.

After one or two ineffectual attempts of parties of pirates to cross the Isthmus of Darien, an expedition was planned in 1680, by a set of English adventurers, who found means to procure the friendship and co-operation of the Indians who inhabited the line of route. The buccaneers who engaged in this expedition were the crews of seven vessels, amounting altogether to 366 men, of whom thirty-seven were left to guard the ship during the absence of those who went on the expedition, which was not expected to be of long continuance. There were several men of literary talent among the marauders, who have written accounts of the proceedings, which have the most romantic interest. These were Basil Ringrose, Barty Sharp, William Dampier—who, though a common seaman, was endowed with great observation, and a talent for description—and Lionel Wafer, a surgeon providently engaged by the buccaneers.

It was on the 16th of April that the expedition passed over from Golden Island and landed in Darien, each man provided with four cakes of bread called "dough-boys," with a fusil, a pistol and a hanger. They began their arduous march, marshaled in divisions, each with its commander and distinguishing flag. Many Darien Indians came to supply them with provisions, and to keep them company as confederates. Amongst these were two chiefs, who went by the names of Captain Andreas and Captain Antonio.

After enduring tremendous fatigues, the party at length reached Santa Maria, a town situated on a river which falls into the South Sea. This place they plundered, and put to death numbers of the inhabitants. As their booty was not great, they resolved on pushing onwards by the river to the ocean. On the 17th of April the expedition embarked, and fell down the river to the Gulf of San Miguel, which they did not reach until the following morning, owing to a flood-tide. They were now fairly in the South Sea! The prophecy of the Spaniards was accomplished, and the buccaneers looked across that magnificent expanse of waters with sanguine hope. On the 19th of April they entered the vast bay of Panama, and captured at one of the islands a Spanish vessel of thirty tons, on board of which 130 of the bucaneers immediately threw themselves, overjoyed to be relieved from the cramped and crowded state they had endured in the canoes—though of a certainty even now, so many men on board so small a vessel could leave little room for comfort.

It would be tiresome to recite minutely the adventures of these marauders. By means of their boats or canoes, they had the boldness to capture several vessels lying in the bay of Panama, and in less than a week from their appearance on the coast, they possessed a tolerable well-equipped fleet. In the battles by which they had captured these ships, they lost a number of men; still this did not discourage them. They chose a new commander, one Richard Sawkins, in the room of their deceased leader, and prepared for a cruise. Panama was, luckily, now well fortified, and held out against their attacks. After staying ten days here to no purpose, they retired to the Island of Taboga, in the neighborhood. Here they stoped nearly a fortnight, in expectation of the arrival of a rich ship from Lima. The ship came not, but several other vessels fell into their hands, by which they obtained nearly 60,000 dollars in specie, 12,000 sacks of flour, 2,000 jars of wine, a quantity of brandy, sugar, sweetmeats, poultry, and other provisions, some gunpowder, shot, etc. Among their prisoners were a number of unfortunate negro slaves, which tempted the Spanish merchants of Panama to go to the buccaneers, and to buy as many of the slaves as they were inclined to sell. The merchants paid two hundred pieces of eight for every negro, and they sold to the buccaneers all such stores and commodities as they stood in need of.

Ringrose, one of the buccaneers, relates that during these communications the Governor of Panama sent to demand of their leader "Why, during a time of peace between England and Spain, Englishmen should com into these seas to commit injury? and from whom they had commission so to do?" Sawkins replied: "That he and his companions came to assist their friend, the King of Darien, (the said chief Andreas,) who was the rightful Lord of Panama and all the country thereabouts. That as they had come so far, it was reasonable that they should receive some satisfaction for their trouble; and if the Governor would send to them 500 pieces of eight for each man, and 1000 for each commander, and would promise not any farther to annoy the Darien Indians, their allies, that then the buccaneers would desist from hostilities, and go quietly about their business." The Governor could scarcely be expected to comply with these moderate demands.

Tired of waiting for the rich ship from Lima, the buccaneers in a short time sailed on a cruise, determined to take whatever fell in their way. Generalizing the account of their expeditions, it may be stated that they, from time to time, fell in with and captured both richly and poorly laden vessels; but quarrels among them about the division of the spoil were incessant, and they lost to one another, by gambling, their hard-won plunder. Diminished in numbers by their encounters to a crew of seventy men, under a new leader, Barty Sharp, they at length bethought themselves of returning to the Atlantic. While in this mind, they had the "good fortune," as they termed it, to pick up three valuable prizes.

The first ship was called the San Pedro, with a lading of cocoa nuts, and 21,000 pieces of eight in chests, and 16,000 in bags, besides plate. The money in bags, besides all the loose plunder was immediately divided, each man receiving 234 pieces of eight. The money in chests was reserved for a future division. Their second prize was a packet from Panama bound to Callao, by which they learned that in Panama it was believed that all the buccaneers had returned overland to the West Indies. The third was a ship called the San Rosario, which made a bold resistance, and did not submit till her captain was killed. She came from Callao, with a cargo of wine, brandy, oil, and fruit, and had in her as much money as yielded ninety-four dollars to each buccaneer. Through their ignorance of metals they missed a much greater booty. There were 700 pigs of plate, which they mistook for tin, on account of its not being refined and fitted for coining. They only took one of the 700 pigs, and two-thirds of this they melted down into bullets, and otherwise squandered away. After having beaten along the coast, coming at times to anchor, making a few discoveries, and giving names to islands and bays, but taking no prizes, they sailed early in November from the shores of Patagonia. Their navigation hence was more than could be imagined; it was like the journey of travelers by night in a strange country without a guide. The weather being very stormy, they were afraid to venture through the Straits of Magellan, but ran to the south to go round Terra del Fuego. Spite of tempests, clouds, darkness, and immense icebergs, they doubled in safety the redoubtable Cape Horn, after a cruise of nearly twelve months' duration.

These ocean robbers had the fortune to be left in quiet possession of their spoils. Two or three were tried and hanged; but on this, as on other occasions, the bulk of the party were never called to account, or if they were, they found means by bribes to escape a well-deserved punishment. Some had even the impudence to write and publish narratives of their piratical expeditions; and a sort of apology for their crimes has been hazarded in modern times, on account of their discoveries in the South Seas.

The foregoing sketch is presented with the view of giving our readers an idea of the lawless state of society at a period as late as the close of the seventeenth century, and, [illegible], of showing in contrast the improvement which has since taken place in national manners. Fortunately for commerce, and the friendly intercourse betwixt all nations, all systematic piracy on a great scale such as we have alluded to, has been long since extirpated by the concurring efforts of every civilized power.

MARRIED BY CHANCE.—The Count de M—— lived in a state of single and independent blessedness. He was yet young, very rich, and was surrounded by every thing that could give enjoyment to life—except a wife. He had frequently thought of becoming a husband, but had always [illegible] off before the knot was tied. Once, however, he found himself very nearly committing the folly of matrimony. A young person, the daughter of one of his friends, pleased him—her fortune pleased him, not less, perhaps, than her person and accomplishments, and there were other reasons of convenience, etc., to justify the union.

The Count, who had so frequently made the first step towards matrimony, but as frequently drew back, had not yet decided upon the course he should adopt in this case—he had promised the friends of the lady, but had made no outward sign of performance. His future mother, however, knowing his weakness in this respect, resolved to bring matters to a termination, and therefore demanded of the Count whether he would not marry her daughter, and requested an immediate reply. At this moment his fears and hesitation returned with more force than ever—he trembled for the consequences.

To give up his cherished habits of bachelorhood, he found was hard—it was almost impossible to abandon them. In this emergency, he resolved to appeal to chance. He wrote two letters—in the one he accepted the hand of the lady, in the other refused it. He [illegible] them in a hat, and called his servant.

"Take one of these letters," said he, "and carry it to the Chateau de ——."

"Which, sir?"

"Which you please."

The servant chose a letter. The Count burnt the other without opening it.

A distance of ten leagues separated the two chateaus. The domestic must be absent twenty-four hours; twenty-four hours must elapse before the Count knew his fate. His situation is anything but agreeable—he knows not during twenty-four hours whether he is a married man or a single one—whether he has still the power to dispose of himself, or whether he is already disposed of. The domestic returned—he had carried the letter of acceptance, and M. de M—— is even at this time, the happiest husband in that part of the country.

A MERRY YOUTH.—Last week the "Swamscot Dorcas Sewing Society" held their annual meeting, and on motion it was resolved, That our Parson wait on Tony Jones, and see if nothing can be done to correct the manners of Tony. The next day the parson waited on Tony senior, and informed him respecting the object of his visit. Tony listened patiently and then replied—

"Parson, I'd let Tony go to meetin' every Sunday ef I only know'd you was a goin' to preach; but, parson, thar aren't a boy in the city of Swamscot what's got more manners than my Tony, and I can convince you of that in just a minit. You see Tony out there skinnin them are niffers?"

The parson nodded assent.

"Now; see, I'll call." And raising his voice to the highest pitch, he shouted,

"Tony."

The response was quick and equally loud—

"Sir."

"Don't you hear that parson?" said the old man "Dont you call that manners?"

"That is all very well," said the parson, "as far as it goes."

"What do you mean by as far as it goes? That boy, sir, always speaks respectfully to me when I call him;" and raising his voice he again called,

"Tony!"

The response "Sir" was eqally loud and prompt. Again the old man called—

"Tony!"

The boy dropped a half-dressed fish, and shaking his fist at his sire, yelled out:

"*You miserable black old drunken snob; I'll come there in two minutes and maul you like blazes!*"

The parson was astonished, the old man was disconcerted for a moment, but instantly recovered himself, he tapped the parson on the shoulder saying:

"You see, parson, my boy has got grit as well as manners. That chap will be an ornament to your society one of these days."

I need not add that the parson incontinently mizzled.

BATTLE FOR A WIFE.—Most people who have been to Corfu have heard of or seen a woman who, for some years past, has been styled *la bella Vilana*, "the beautiful peasant." She keeps a wine shop about five miles from the town, near the shore of the old Venetian harbor. She is a widow, not much more than thirty years of age, although she has already buried three husbands. However, there were so many candidates to fill the office of the fourth, that continued quarrels have taken place. About a month since, a gun, charged with slugs, was fired through the key-hole of her door, and wounded one of her suitors. The police, in order to discover who was likely to be actuated by jealousy, got a list of her admirers from the fair widow, which then amounted to fifteen, all of whom had proposed marriage, besides other three hangers on. It appears that the number must have increased, for last week a party of twenty-five armed men attacked her house in the night, wounded severely some of the people who were within, including the fair lady, who was stabbed in the neck, after having suffered more brutal outrage from three of the gang. Five suspected persons were apprehended next day, and the woman was sufficiently recovered to come into town and give evidence against them.

FREE DEVELOPMENT OF MAN.—If I were to express in a line what constitutes the glory of a State, I should say it is the *free and full development of human nature.* That country is the happiest and noblest whose institutions and circumstances give the largest range of action to the human powers and affections, and call forth man in all the variety of his faculties and feelings. That is the happiest country where there is most intelligence and freedom of thought, most affection and love, most imagination and taste, most industry and enterprise, most public spirit, most domestic virtue, most conscience, most piety. Wealth is a good only as it is the production and proof of the vigorous exercise of man's powers, and is a means of bringing out his affections and enlarging his faculties. Man is the only glory of a country; and it is the advancement and unfolding of human nature which is the true interest of a State. [Dr. Channing.